

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti



LIEU D'INTERVENTION

33 rue Alfred de Vigny
33660 ST SEURIN SUR L ISLE
Bureaux

DONNEUR D'ORDRE

Nom et Prénom : INRAE
Adresse : 147 Rue de l'Université
75007 PARIS

OPERATEUR DE REPERAGE

M CHANSAVATH Léopold
0750742300
Certification n° : DTI/202202
Décerné par : SOCOTEC CERTIFICATION

PROPRIETAIRE

Nom et prénom : INRAE
Adresse : 147 Rue de l'Université
75007 PARIS

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires

La mission est effectuée en application : - de l'article L4412-2 du Code du Travail et les textes qui lui sont liés, - de l'article R4412-97 du code du travail, - du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, - de l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par arrêté du 23 janvier 2020 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

Normes utilisées

Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

SOMMAIRE

1	CONCLUSION	3
2	LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES.....	3
3	LA MISSION DE REPERAGE.....	3
3.1	Le cadre règlementaire	3
3.2	Programme de travaux.....	3
3.3	Programme et périmètre de repérage	4
4	CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
4.1	Rapports précédemment réalisés et observations	6
4.2	Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur	6
4.3	Plan et procédures de prélèvements.....	6
5	RESULTATS DU REPERAGE.....	7
6	SIGNATURES.....	13
7	ANNEXES	14
7.1	Fiche d'identification et de cotation.....	14
7.2	Conséquences règlementaires et recommandations	17
7.3	Recommandations générales de sécurité	18
7.4	Plans et croquis	20
7.5	Photos	22
7.6	Rapports d'essais de laboratoire.....	25
7.7	Autres documents	39
7.8	Assurance.....	41
7.9	Certificat de compétences.....	44

1 CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante »,

il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Synthèse de la présence d'amiante, localisation, descriptif et quantification

ZPSO	Niveau	Localisation	Zone	Description du prélèvement réalisé	Estimatif des quantités
Néant		-	-	-	

2 LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES

Raison sociale et nom de l'entreprise : Eurofins LEM

Adresse : 20 rue du Kochersberg, BP 50047 67701 Saverne

Numéro d'accréditation Cofrac : 1-5840

3 LA MISSION DE REPERAGE

3.1 Le cadre réglementaire

La mission est effectuée en application :

- De l'article L4412-2 du Code du Travail et les textes qui lui sont liés,
- De l'article R4412-97 du code du travail,
- Du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, -
- De l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par arrêté du 23 janvier 2020 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- De la norme NF X 46-020 d'Août 2017 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

3.2 Programme de travaux

Programme des travaux :

Néant

Important :

Dans le cadre de cette mission, le donneur d'ordre doit communiquer à ANCO SERVICES un état descriptif exhaustif écrit des travaux projetés que nous avons décrit ci-dessus.

Si le descriptif ci-dessus venait à être manquant ou incomplet, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre. En effet, Ce rapport ne porte que sur la liste des locaux ou parties de locaux décrit ci-dessus exclusivement, tout autre local ou partie de local devra être considéré comme non visité et ne faisant pas partie du repérage.

Si des travaux supplémentaires au descriptif ci-dessus devaient être réalisés, des investigations complémentaires seraient à prévoir afin de compléter le présent repérage.

3.3 Programme et périmètre de repérage

Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Périmètre de repérage :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

LIZA - RDC - Bureau 6,	LIZA - R+1 - Local ménage 6,
LIZA - RDC - Sanitaire 7,	LIZA - R+1 - Chambre 7,
LIZA - RDC - Bureau 9,	LIZA - R+1 - Chambre 12,
LIZA - RDC - Dégagement 016,	LIZA - R+1 - Chambre 14,
LIZA - RDC - Vestiaires 017,	LIZA - R+1 - Cuisine 4,
LIZA - R+1 - Entrée 2,	LIZA - R+1 - Bureau 3,
LIZA - R+1 - Salle de réunion,	LIZA - R+1 - Salle de bain,
LIZA - R+1 - Dégagement 5,	LIZA - R+1 - WC,
LIZA - R+1 - Dégagement 8,	FLESUS - Atelier 002

Descriptif des pièces non visitées et solutions à mettre en œuvre

Des investigations approfondies doivent être réalisés et le donneur d'ordre devra mettre en place les moyens nécessaires pour y accéder.

Localisation	Zones inaccessibles	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant			

Observations :

Cinq contre-analyses ont été réalisées sur les prélèvements P021, P022, P023, P024 et P025, correspondant aux mêmes composants que le prélèvement P004. Les cinq résultats sont négatifs à l'amiante.

Ces résultats remettent en cause le résultat initial du prélèvement P004 indiqué dans le premier rapport (V1) et laissent supposer une erreur lors de l'analyse initiale.

En conséquence, les contre-analyses ne mettent pas en évidence la présence d'amiante dans les composants concernés.

4 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) de visite sur site : **25/08/2026**

❖ Cadre et limites de la mission de repérage

La présente mission de repérage amiante a été réalisée dans le cadre exclusif des travaux communiqués par le donneur d'ordre. Les investigations ont été menées conformément aux exigences applicables aux repérages avant travaux, en référence à la norme NF X 46-020 (édition en vigueur).

L'intervention a été conduite sur la base des conditions d'accès constatées le jour de la visite. Lorsque certaines zones, éléments ou ouvrages n'étaient pas accessibles ou nécessitaient des autorisations spécifiques, ceux-ci ont été exclus du champ d'investigation et font l'objet de réserves explicites dans le présent rapport. Des investigations complémentaires pourront être requises lors des phases ultérieures du chantier.

Sont notamment exclus de la mission :

- Les équipements techniques en exploitation nécessitant des habilitations particulières (ascenseurs, installations de ventilation, etc.) ;
- Les locaux techniques réglementés, tels que les postes de transformation ;
- Les zones ou parties de zones non accessibles lors de l'intervention ;
- Les ouvrages, réseaux et structures enterrés.

❖ Méthodologie d'identification des matériaux

Le repérage repose sur une reconnaissance visuelle systématique des ouvrages, complétée, lorsque nécessaire, par des sondages destructifs ou des démontages ciblés. Cette démarche vise à identifier les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, notamment ceux listés par la réglementation en vigueur, ainsi que tout autre matériau reconnu comme présentant un risque.

À ce titre, les investigations peuvent porter, sans s'y limiter, sur :

- Les espaces techniques dissimulés (pléniums, gaines) ;
- Les cloisons et leurs éléments constitutifs (joints, réservations, pieds et têtes) ;
- Les façades, gaines maçonnées et ouvrages assimilés, en cas de doute sur leur composition.

Conformément aux prescriptions normatives, les sondages réalisés peuvent concerner tout ou partie de l'épaisseur des matériaux inspectés.

❖ Gestion des impossibilités d'accès

Dans des situations exceptionnelles, certaines parties d'ouvrages peuvent ne pas être accessibles avant le démarrage effectif des travaux ou de la démolition. Ces situations sont justifiées et clairement signalées. L'opérateur formule alors des recommandations d'investigations complémentaires, à réaliser au fur et à mesure de l'avancement des travaux, afin de garantir la continuité du repérage.

❖ Organisation des investigations par zones similaires

Afin d'optimiser le repérage, les ouvrages présentant des caractéristiques communes sont regroupés en zones de similitude d'ouvrage. Cette analyse est menée tout au long de la mission.

Chaque zone est associée à un élément de référence, sélectionné comme étant représentatif des ouvrages similaires. Les critères retenus tiennent compte de la nature des matériaux, des techniques de mise en œuvre et de la configuration des ouvrages.

Le volume et la répartition des sondages sont adaptés en fonction de l'homogénéité ou de la discontinuité constatée au sein de chaque zone.

❖ Prévention et sécurité

Les conditions d'intervention, les équipements de protection individuelle et les moyens techniques mis en œuvre résultent de l'évaluation des risques préalable, réalisée avant toute opération de repérage.

4.1 Rapports précédemment réalisés et observations

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Oui (plans)
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Oui

Observations :

Néant

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017 et de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.3 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé le respect du plan et des procédures d'intervention.

5 RESULTATS DU REPERAGE

Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie :

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

Sans objet

2 - Parois verticales extérieures et Façades

Sans objet

3 - Parois verticales intérieures

ZPSO-001 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.					
Niveau : LIZA					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
R+1 - Salle de réunion	1	Identifiant :ZPSO-001 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Salle de réunion	P001	
R+1 - Dégagement 5	2	Identifiant :ZPSO-001 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P001, P006	P001; P006	Idem photo : P001; P006
R+1 - Dégagement 8	3	Identifiant :ZPSO-001 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P001, P006	P001; P006	Idem photo : P001; P006
R+1 - Cuisine 4	4	Identifiant :ZPSO-001 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Cuisine 4	P006	
R+1 - Bureau 3	5	Identifiant :ZPSO-001 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P001, P006	P001; P006	Idem photo : P001; P006
R+1 - WC	6	Identifiant :ZPSO-001 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P001, P006	P001; P006	Idem photo : P001; P006
	7	Identifiant :ZPSO-001 Description :Colle de carrelage Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P001, P006	P001; P006	Idem photo : P001; P006

ZPSO-002 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.					
Niveau : LIZA					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
RDC - Sanitaire 7	1	<u>Identifiant</u> :ZPSO-002 <u>Description</u> :Colle de carrelage <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P002, P007, P011	P002; P007; P011	Idem photo : P002; P007; P011
RDC - Bureau 9	2	<u>Identifiant</u> :ZPSO-002 <u>Description</u> :Colle de carrelage <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P002, P007, P011	P002; P007; P011	Idem photo : P002; P007; P011
R+1 - Entrée 2	3	<u>Identifiant</u> :ZPSO-002 <u>Description</u> :Colle de carrelage <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P002, P007, P011	P002; P007; P011	Idem photo : P002; P007; P011
R+1 - Salle de réunion	4	<u>Identifiant</u> :ZPSO-002 <u>Description</u> :Colle de carrelage <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Salle de réunion	P002	
R+1 - Dégagement 5	5	<u>Identifiant</u> :ZPSO-002 <u>Description</u> :Colle de carrelage <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P002, P007, P011	P002; P007; P011	Idem photo : P002; P007; P011
R+1 - Dégagement 8	6	<u>Identifiant</u> :ZPSO-002 <u>Description</u> :Colle de carrelage <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P002, P007, P011	P002; P007; P011	Idem photo : P002; P007; P011
R+1 - Cuisine 4	7	<u>Identifiant</u> :ZPSO-002 <u>Description</u> :Colle de carrelage <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Cuisine 4	P007	
R+1 - Bureau 3	8	<u>Identifiant</u> :ZPSO-002 <u>Description</u> :Colle de carrelage <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P002, P007, P011	P002; P007; P011	Idem photo : P002; P007; P011
R+1 - WC	9	<u>Identifiant</u> :ZPSO-002 <u>Description</u> :Colle de carrelage <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - WC	P011	

ZPSO-003 : Partie à inspecter : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non.					
Niveau : LIZA					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
RDC - Bureau 6	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - RDC - Bureau 6	P020	
RDC - Sanitaire 7	2	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P003, P005, P008, P015, P018, P020	P020; P018; P003; P015; P008; P005	Idem photo : P020; P018; P003; P015; P008; P005
RDC - Bureau 9	3	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - RDC - Bureau 9	P018	
R+1 - Entrée 2	4	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P003, P005, P008, P015, P018, P020	P020; P018; P003; P015; P008; P005	Idem photo : P020; P018; P003; P015; P008; P005
R+1 - Salle de réunion	5	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Salle de réunion	P003	
R+1 - Dégagement 5	6	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P003, P005, P008, P015, P018, P020	P020; P018; P003; P015; P008; P005	Idem photo : P020; P018; P003; P015; P008; P005
R+1 - Dégagement 8	7	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P003, P005, P008, P015, P018, P020	P020; P018; P003; P015; P008; P005	Idem photo : P020; P018; P003; P015; P008; P005
R+1 - Local ménage 6	8	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Local ménage 6	P015	
R+1 - Chambre 7	9	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P003, P005, P008, P015, P018, P020	P020; P018; P003; P015; P008; P005	Idem photo : P020; P018; P003; P015; P008; P005
R+1 - Chambre 12	10	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P003, P005, P008, P015, P018, P020	P020; P018; P003; P015; P008; P005	Idem photo : P020; P018; P003; P015; P008; P005

R+1 - Chambre 14	11	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P003, P005, P008, P015, P018, P020	P020; P018; P003; P015; P008; P005	Idem photo : P020; P018; P003; P015; P008; P005
R+1 - Cuisine 4	12	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Cuisine 4	P008	
R+1 - Bureau 3	13	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Bureau 3	P005	
R+1 - Salle de bain	14	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P003, P005, P008, P015, P018, P020	P020; P018; P003; P015; P008; P005	Idem photo : P020; P018; P003; P015; P008; P005
R+1 - WC	15	<u>Identifiant</u> : ZPSO-003 <u>Description</u> : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P003, P005, P008, P015, P018, P020	P020; P018; P003; P015; P008; P005	Idem photo : P020; P018; P003; P015; P008; P005

ZPSO-005 : Partie à inspecter : Colle de faïence.

Niveau : LIZA

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
R+1 - Salle de bain	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-005 <u>Description</u> : Colle de faïence <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Salle de bain	P009	
	2	<u>Identifiant</u> : ZPSO-005 <u>Description</u> : Colle de faïence <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Salle de bain	P013	
	3	<u>Identifiant</u> : ZPSO-005 <u>Description</u> : Colle de faïence <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Salle de bain	P010	

ZPSO-006 : Partie à inspecter : Couche1: Colle de faïence + Couche2: Colle de faïence.					
Niveau : LIZA					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
R+1 - Salle de bain	1	<u>Identifiant</u> :ZPSO-006 <u>Description</u> :Couche1: Colle de faïence + Couche2: Colle de faïence <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Salle de bain	P014	

ZPSO-009 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché.					
Niveau : LIZA					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
RDC - Dégagement 016	1	<u>Identifiant</u> :ZPSO-009 <u>Description</u> :Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - RDC - Dégagement 016	P017	
RDC - Vestiaires 017	2	<u>Identifiant</u> :ZPSO-009 <u>Description</u> :Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P017	P017	Idem photo : P017

4 - Plafonds et faux plafonds

ZPSO-004 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché.					
Niveau : LIZA					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
RDC - Bureau 6	1	<u>Identifiant</u> :ZPSO-004 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P021, P022, P023, P024, P025	P024; P021; P022; P025; P023	Idem photo : P024; P021; P022; P025; P023
RDC - Sanitaire 7	2	<u>Identifiant</u> :ZPSO-004 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P021, P022, P023, P024, P025	P024; P021; P022; P025; P023	Idem photo : P024; P021; P022; P025; P023
RDC - Bureau 9	3	<u>Identifiant</u> :ZPSO-004 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P021, P022, P023, P024, P025	P024; P021; P022; P025; P023	Idem photo : P024; P021; P022; P025; P023
R+1 - Entrée 2	4	<u>Identifiant</u> :ZPSO-004 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P021, P022, P023, P024, P025	P024; P021; P022; P025; P023	Idem photo : P024; P021; P022; P025; P023
R+1 - Salle de réunion	5	<u>Identifiant</u> :ZPSO-004 <u>Description</u> :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Salle de réunion	P024	

R+1 - Dégagement 5	6	Identifiant : ZPSO-004 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P021, P022, P023, P024, P025	P024; P021; P022; P025; P023	Idem photo : P024; P021; P022; P025; P023
R+1 - Dégagement 8	7	Identifiant : ZPSO-004 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P021, P022, P023, P024, P025	P024; P021; P022; P025; P023	Idem photo : P024; P021; P022; P025; P023
R+1 - Local ménage 6	8	Identifiant : ZPSO-004 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P021, P022, P023, P024, P025	P024; P021; P022; P025; P023	Idem photo : P024; P021; P022; P025; P023
R+1 - Chambre 7	9	Identifiant : ZPSO-004 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P021, P022, P023, P024, P025	P024; P021; P022; P025; P023	Idem photo : P024; P021; P022; P025; P023
R+1 - Chambre 12	10	Identifiant : ZPSO-004 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Chambre 12	P021	
R+1 - Chambre 14	11	Identifiant : ZPSO-004 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Chambre 14	P022	
R+1 - Cuisine 4	12	Identifiant : ZPSO-004 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P021, P022, P023, P024, P025	P024; P021; P022; P025; P023	Idem photo : P024; P021; P022; P025; P023
R+1 - Bureau 3	13	Identifiant : ZPSO-004 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Bureau 3	P025	
R+1 - Salle de bain	14	Identifiant : ZPSO-004 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Salle de bain	P023	
R+1 - WC	15	Identifiant : ZPSO-004 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P021, P022, P023, P024, P025	P024; P021; P022; P025; P023	Idem photo : P024; P021; P022; P025; P023

ZPSO-010 : Partie à inspecter : Panneaux et plaques.

Niveau : LIZA

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
RDC - Bureau 6	1	Identifiant : ZPSO-010 Description : Panneaux et plaques Résultat : Absence d'amiante	Oui LIZA - RDC - Bureau 6	P019	
RDC - Sanitaire 7	2	Identifiant : ZPSO-010 Description : Panneaux et plaques Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P019	P019	Idem photo : P019
RDC - Bureau 9	3	Identifiant : ZPSO-010 Description : Panneaux et plaques Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P019	P019	Idem photo : P019

5 - Planchers et planchers techniques

ZPSO-007 : Partie à inspecter : Dalle de sol.

Niveau : LIZA

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
--------------	---------------	-------------	-------------	----------------	-------

R+1 - Chambre 7	1	Identifiant : ZPSO-007 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Oui LIZA - R+1 - Chambre 7	P012	
R+1 - Chambre 12	2	Identifiant : ZPSO-007 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P012	P012	Idem photo : P012
R+1 - Chambre 14	3	Identifiant : ZPSO-007 Description : Dalle de sol Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P012	P012	Idem photo : P012
ZPSO-008 : Partie à inspecter : Sol coulé à base ciment (terrazolith...).					
Niveau : FLESUS					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Atelier 002	1	Identifiant : ZPSO-008 Description : Sol coulé à base ciment (terrazolith...) Résultat : Absence d'amiante	Oui FLESUS - Atelier 002	P016	

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

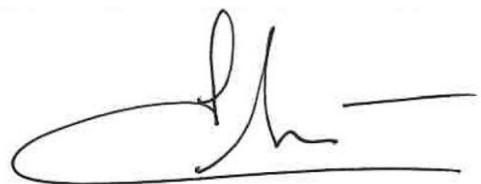
Sans objet

6 SIGNATURES

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **SOCOTEC Certification France - 11-13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

Fait à **ST SEURIN SUR L ISLE**, le **05/10/2026**

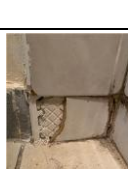
Par : **M CHANSAVATH Léopold**



Signature du représentant :

7 ANNEXES

7.1 Fiche d'identification et de cotation

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat	Photo
P001	25/08/2026	LIZA - R+1 - Salle de réunion	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Colle de carrelage	Absence d'amiante	
P002	25/08/2026	LIZA - R+1 - Salle de réunion	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Colle de carrelage	Absence d'amiante	
P003	25/08/2026	LIZA - R+1 - Salle de réunion	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	Absence d'amiante	
P005	25/08/2026	LIZA - R+1 - Bureau 3	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	Absence d'amiante	
P006	25/08/2026	LIZA - R+1 - Cuisine 4	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Colle de carrelage	Absence d'amiante	
P007	25/08/2026	LIZA - R+1 - Cuisine 4	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Colle de carrelage	Absence d'amiante	
P008	25/08/2026	LIZA - R+1 - Cuisine 4	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	Absence d'amiante	
P009	25/08/2026	LIZA - R+1 - Salle de bain	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Colle de faïence	Absence d'amiante	
P010	25/08/2026	LIZA - R+1 - Salle de bain	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Colle de faïence	Absence d'amiante	

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat	Photo
P011	25/08/2026	LIZA - R+1 - WC	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Colle de carrelage	Absence d'amiante	
P012	25/08/2026	LIZA - R+1 - Chambre 7	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	<u>Identifiant:</u> ZPSO-007 <u>Description:</u> Dalle de sol	Absence d'amiante	
P013	25/08/2026	LIZA - R+1 - Salle de bain	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Colle de faïence	Absence d'amiante	
P014	25/08/2026	LIZA - R+1 - Salle de bain	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	<u>Identifiant:</u> ZPSO-006 <u>Description:</u> Couche1: Colle de faïence + Couche2: Colle de faïence	Absence d'amiante	
P015	25/08/2026	LIZA - R+1 - Local ménage 6	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	Absence d'amiante	
P016	25/08/2026	FLESUS - Atelier 002	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	<u>Identifiant:</u> ZPSO-008 <u>Description:</u> Sol coulé à base ciment (terrazolith...)	Absence d'amiante	
P017	25/08/2026	LIZA - RDC - Dégagement 016	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	<u>Identifiant:</u> ZPSO-009 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante	
P018	25/08/2026	LIZA - RDC - Bureau 9	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	Absence d'amiante	
P019	25/08/2026	LIZA - RDC - Bureau 6	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	<u>Identifiant:</u> ZPSO-010 <u>Description:</u> Panneaux et plaques	Absence d'amiante	
P020	25/08/2026	LIZA - RDC - Bureau 6	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	Absence d'amiante	

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat	Photo
P021	25/08/2026	LIZA - R+1 - Chambre 12	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante	
P022	25/08/2026	LIZA - R+1 - Chambre 14	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante	
P023	25/08/2026	LIZA - R+1 - Salle de bain	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante	
P024	25/08/2026	LIZA - R+1 - Salle de réunion	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante	
P025	25/08/2026	LIZA - R+1 - Bureau 3	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante	

7.2 Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- Réalisation d'une « évaluation périodique »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
 - Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
- En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.3 Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.4 Plans et croquis





Légende

Planche de repérage technique		
Dossier n°	Matériaux et produits contenant de l'amiante	
AS 26184 EEA		Surface amianté
Etabli le :		Linéaire paroi amianté 1
05/10/2026		Linéaire paroi amianté 2
Adresse du bien :		Conduit amianté
33 rue Alfred de Vigny 33660 ST SEURIN SUR L ISLE	Prélèvements et sondages	
		Prélèvement Positif
		Prélèvement négatif
		Sondage
Nom du rédacteur : M CHANSAVATH Léopold ANCO Services	Type de murs	
		Mur extérieur
		Mur Refend
		Cloison
		Gaine technique

Date de réalisation	Pièces ou éléments non visités	
		Pièce ou local non visité
		Élément non visité
25/08/2026		

7.5 Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : LIZA - R+1 - Salle de réunion Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de carrelage
	Photo n° PhA002 Localisation : LIZA - R+1 - Salle de réunion Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de carrelage Description : Colle de carrelage
	Photo n° PhA003 Localisation : LIZA - R+1 - Salle de réunion Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Partie d'ouvrage : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non Description : Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non
	Photo n° PhA004 Localisation : LIZA - R+1 - Salle de réunion Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie d'ouvrage : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché

	Photo n° PhA005 Localisation : LIZA - R+1 - Salle de bain Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de faïence Description : Colle de faïence
	Photo n° PhA006 Localisation : LIZA - R+1 - Salle de bain Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de faïence Description : Colle de faïence
	Photo n° PhA007 Localisation : LIZA - R+1 - Salle de bain Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de faïence Description : Colle de faïence
	Photo n° PhA008 Localisation : LIZA - R+1 - Salle de bain Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Couche1: Colle de faïence + Couche2: Colle de faïence Description : Couche1: Colle de faïence + Couche2: Colle de faïence
	Photo n° PhA009 Localisation : LIZA - R+1 - Chambre 7 Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Dalle de sol Description : Dalle de sol

	Photo n° PhA010 Localisation : LIZA - RDC - Dégagement 016 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché
	Photo n° PhA011 Localisation : LIZA - RDC - Bureau 6 Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds Partie d'ouvrage : Panneaux et plaques Description : Panneaux et plaques

7.6 Rapports d'essais de laboratoire



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

ANCO SERVICES
Monsieur Léopold CHANSAVATH
Centre d'Affaires la Boursidière
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-060282-01 Date d'émission de rapport : 14/09/2026 12:29 Page 1/11
Dossier N° : 26K031206 Date de réception : 09/09/2026 Date d'analyse : 11/09/2026
Référence dossier Client:Dossier: AS 26184 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de carrelage - Colle de carrelage - LIZA - R+1 - Salle de reunion - Couche à analyser : Colle de carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (marron) (clair) ; matériau dur de type joint ciment (gris) (foncé)	MET * /V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	P002 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de carrelage - Colle de carrelage - LIZA - R+1 - Salle de reunion - Couche à analyser : Colle de carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau (bleu) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * /V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tel: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-060282-01 Date d'émission de rapport : 14/09/2026 12:29 Page 2/11
Dossier N° : 26K031206 Date de réception : 09/09/2026 Date d'analyse : 11/09/2026
Référence dossier Client: Dossier: AS 26184 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003	P003 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non - Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non - LIZA - R+1 - Salle de reunion - Couche à analyser : Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (bleu)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	P004 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit a base de platre lisse ou taloche - Enduit a base de platre lisse ou taloche - LIZA - R+1 - Salle de reunion - Couche à analyser : Enduit a base de platre lisse ou taloche	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / Z2J2	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s)
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-060282-01 Date d'émission de rapport : 14/09/2026 12:29 Page 3/11
Dossier N° : 26K031206 Date de réception : 09/09/2026 Date d'analyse : 11/09/2026
Référence dossier Client: Dossier: AS 26184 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	P005 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non - Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non - LIZA - R+1 - Bureau 3 – Couche à analyser : Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (bleu)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006	P006 - 3 - Parois verticales interieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de carrelage - Colle de carrelage - LIZA - R+1 - Cuisine 4 – Couche à analyser : Colle de carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type joint ciment (gris) (foncé) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau de type peinture (bleu) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / Z2J2	2 / 2 *	-	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s)
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-060282-01 Date d'émission de rapport : 14/09/2026 12:29 Page 4/11
Dossier N° : 26K031206 Date de réception : 09/09/2026 Date d'analyse : 11/09/2026
Référence dossier Client: Dossier: AS 26184 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007	P007 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de carrelage - Colle de carrelage - LIZA - R+1 - Cuisine 4 - Couche à analyser : Colle de carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose) ; matériau de type peinture (bleu)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008	P008 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non - Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non - LIZA - R+1 - Cuisine 4 - Couche à analyser : Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non	Matériau de type peinture (beige) + (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (bleu)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton	MOLP * / Z2J2	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-060282-01 Date d'émission de rapport : 14/09/2026 12:29 Page 5/11
Dossier N° : 26K031206 Date de réception : 09/09/2026 Date d'analyse : 11/09/2026
Référence dossier Client: Dossier: AS 26184 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
009	P009 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence - Colle de faïence - LIZA - R+1 - Salle de bain - Couche à analyser : Colle de faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type joint ciment (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
010	P010 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence - Colle de faïence - LIZA - R+1 - Salle de bain - Couche à analyser : Colle de faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé) ; matériau de type peinture (rose) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (bleu)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton	MOLP * / Z2J2	2 / 2 *	-	Fibres d'amiante non détectées *
011	P011 - 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de carrelage - Colle de carrelage - LIZA - R+1 - WC - Couche à analyser : Colle de carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-060282-01 Date d'émission de rapport : 14/09/2026 12:29 Page 6/11
Dossier N° : 26K031206 Date de réception : 09/09/2026 Date d'analyse : 11/09/2026
Référence dossier Client: Dossier: AS 26184 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
012 (1)	P012 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Dalle de sol - Dalle de sol - LIZA - R+1 - Chambre 7 - Couche à analyser : Dalle de sol	Matériau souple de type dalle de sol (gris) (cassant)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
013	P013 - 3 - Parois verticales intérieures - Revetements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence - Colle de faïence - LIZA - R+1 - Salle de bain - Couche à analyser : Colle de faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau de type peinture (rose) + (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s)
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-060282-01 Date d'émission de rapport : 14/09/2026 12:29 Page 7/11
Dossier N° : 26K031206 Date de réception : 09/09/2026 Date d'analyse : 11/09/2026
Référence dossier Client: Dossier: AS 26184 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
014	P014 - 3 - Parois verticales interieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Couche1: Colle de faïence + Couche2: Colle de faïence - Couche1: Colle de faïence + Couche2: Colle de faïence - LIZA - R+1 - Salle de bain - Couche à analyser : Couche1: Colle de faïence + Couche2: Colle de faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau de type peinture (beige) + (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
015	P015 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non - Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non - LIZA - R+1 - Local menage 6 - Couche à analyser : Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non	Matériau de type peinture (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau de type polystyrène (blanc) ; matériau de type colle (transparent)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / Z2J2	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE

Tel: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-060282-01 Date d'émission de rapport : 14/09/2026 12:29 Page 8/11
Dossier N° : 26K031206 Date de réception : 09/09/2026 Date d'analyse : 11/09/2026
Référence dossier Client: Dossier: AS 26184 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
016	P016 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revetements de sols - Sol coule a base ciment (terrazolith) - Sol coule a base ciment (terrazolith) - FLESUS - Atelier 002 - Couche à analyser : Sol coule a base ciment (terrazolith)	Matériau de type peinture (marron) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (clair)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
017	P017 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maconnes - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - Enduit a base de ciment lisse ou taloche - LIZA - RDC - Degagement 016 - Couche à analyser : Enduit a base de ciment lisse ou taloche	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s)
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-060282-01 Date d'émission de rapport : 14/09/2026 12:29 Page 9/11
Dossier N° : 26K031206 Date de réception : 09/09/2026 Date d'analyse : 11/09/2026
Référence dossier Client: Dossier: AS 26184 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
018	P018 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non - Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non - LIZA - RDC - Bureau 9 - Couche à analyser : Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / Z2J2	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
019	P019 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds - Panneaux et plaques - Panneaux et plaques - LIZA - RDC - Bureau 6 - Couche à analyser : Panneaux et plaques	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (marron)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-060282-01 Date d'émission de rapport : 14/09/2026 12:29 Page 10/11
Dossier N° : 26K031206 Date de réception : 09/09/2026 Date d'analyse : 11/09/2026
Référence dossier Client: Dossier: AS 26184 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
020	P020 - 3 - Parois verticales interieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non - Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non - LIZA - RDC - Bureau 6 - Couche à analyser : Panneaux de cloisons lisses ou moulurees, prefabriquees ou non	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / Z2J2	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Un matériau de type poussières est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-060282-01 Date d'émission de rapport : 14/09/2026 12:29 Page 11/11
Dossier N° : 26K031206 Date de réception : 09/09/2026 Date d'analyse : 11/09/2026

Référence dossier Client: Dossier: AS 26184 EEA

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection." ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm) ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1 % en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Mareva FEDELE
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "A".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

ANCO SERVICES
Monsieur Léopold CHANSAVATH
Centre d'Affaires la Boursidière
Rue de la Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-064596-01 Date d'émission de rapport : 29/09/2026 1:12 Page1/4
Dossier N° : 26K033072 Date de réception : 25/09/2026 Date d'analyse : 28/09/2026
Référence dossier Client:Dossier: AN 25020 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Facade - Facade - Couche à analyser : Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché)	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	P002 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Facade - Facade - Couche à analyser : Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-064596-01 Date d'émission de rapport : 29/09/2026 1:12 Page 2/4
Dossier N° : 26K033072 Date de réception : 25/09/2026 Date d'analyse : 28/09/2026
Référence dossier Client: Dossier: AN 25020 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003	P003 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Facade - Facade - Couche à analyser : Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (beige)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	P004 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Facade - Facade - Couche à analyser : Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris) + (beige)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-064596-01 Date d'émission de rapport : 29/09/2026 1:12 Page 3/4
Dossier N° : 26K033072 Date de réception : 25/09/2026 Date d'analyse : 28/09/2026
Référence dossier Client: Dossier: AN 25020 EEA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	P005 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Facade - Facade - Couche à analyser : Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché)	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (beige)	MET * / DU4G	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection." ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm) ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JORF n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), Arrêté du 3 juin 2025 (JORF n°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "A".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE

Tel: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-064596-01
Dossier N° : 26K033072
Référence dossier Client:Dossier: AN 25020 EEA

Date d'émission de rapport : 29/09/2026 1:12
Date de réception : 25/09/2026
Page4/4
Date d'analyse : 28/09/2026



Valentin DUCLOS
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



7.7 Autres documents

7.8 Assurance



N° CLIENT : 561547
N° SOCIÉTAIRE : 937304
N° CONTRAT : 350.250104
N° SIREN : 988586921

SAS ANCO SERVICES
CENTRE D'AFFAIRES LA BOURSIDIÈRE
RUE DE LA BOURSIDIÈRE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

ATTESTATION D'ASSURANCE CONTRAT GLOBAL INGENIERIE

Période de validité des garanties : du 01/01/2026 au 31/12/2026

L'Auxiliaire, société d'assurance mutuelle des professionnels du bâtiment et des travaux publics – BP 6402 – 69413 Lyon cedex 06, atteste que :

SAS ANCO SERVICES
CENTRE D'AFFAIRES LA BOURSIDIÈRE RUE DE LA BOURSIDIÈRE 92350 LE PLESSIS ROBINSON

a souscrit auprès de notre Mutuelle le contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE n° 350.250104 ayant pris effet le 01/10/2025.

1. MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Les garanties mentionnées dans la présente attestation sont acquises pour les seules missions traitées ou données en sous-traitance indiquées ci-après

Cependant, la mission de diagnostic amiante n'est pas garantie si elle est donnée en sous-traitance.

- Diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (PEMD) :
 - Définition :
Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments, conformément au décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 et au décret n° 2021-822 du 25 juin 2021.
- Diagnostic technique global :
 - Définition :
Diagnostic destiné à présenter l'état de l'immeuble au regard des obligations définies par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et à fixer les éventuels travaux nécessaires à sa conservation et à son entretien sur la base d'un plan pluriannuel de travaux, À L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE.
- Constat de risque d'exposition au plomb (Diagnostics techniques réglementaires hors amiante) :
 - Définition :
Missions relatives au diagnostic réalisé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur À L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE.
- État termites (Diagnostics techniques réglementaires hors amiante) :
 - Définition :
Missions relatives au diagnostic réalisé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur À L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE.
- Diagnostic de performance énergétique (Diagnostics techniques réglementaires hors amiante) :
 - Définition :
Missions relatives au diagnostic réalisé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur À L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE.

N° CLIENT : 561547
N° SOCIÉTAIRE : 937304
N° CONTRAT : 350.250104
N° SIREN : 988586921

SAS ANCO SERVICES
CENTRE D'AFFAIRES LA BOURSIDIÈRE
RUE DE LA BOURSIDIÈRE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

ATTESTATION D'ASSURANCE CONTRAT GLOBAL INGENIERIE

- Diagnostic amiante :
 - Définition :

Repérage et diagnostic effectués dans le cadre de la réglementation en vigueur relative à la présence et à l'état de l'amiante dans les bâtiments.

Le cas échéant, cette activité comprend :

 - les prélèvements de matériaux pouvant contenir de l'amiante ;
 - l'analyse qualitative de ces prélèvements sous condition que cette analyse soit effectuée par un organisme accrédité répondant aux exigences définies par le code de la santé publique et assuré en responsabilité professionnelle pour cette activité.

2. GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré en raison des dommages causés aux tiers du fait de l'exploitation de son entreprise ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité du contrat.

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Dommages corporels	8 000 000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels dont :	1 000 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par sinistre
- Dommages aux biens des préposés	25 000 € par sinistre

3. GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré en raison des dommages causés aux tiers du fait de l'exercice des missions professionnelles indiquées à l'article 1 ci-avant.

Elle s'applique aux réclamations formulées pendant la période de validité du contrat, sauf en ce qui concerne la garantie Responsabilité Environnementale (garantie déclenchée par les dommages survenus pendant la période de validité du contrat et constatés pendant cette même période).



N° CLIENT : 561547
N° SOCIÉTAIRE : 937304
N° CONTRAT : 350.250104
N° SIREN : 988586921

SAS ANCO SERVICES
CENTRE D'AFFAIRES LA BOURSIDIÈRE
RUE DE LA BOURSIDIÈRE
92350 LE PLESSIS ROBINSON

ATTESTATION D'ASSURANCE CONTRAT GLOBAL INGENIERIE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Dommmages corporels	8 000 000 € par sinistre et par an
Dommmages matériels et immatériels France dont :	2 000 000 € par sinistre et par an
- Dommmages immatériels non consécutifs	500 000 € par sinistre et par an
- Dommmages aux biens confiés	100 000 € par sinistre et par an
Dommmages matériels et immatériels Europe dont :	1 000 000 € par sinistre et par an
- Dommmages immatériels non consécutifs	500 000 € par sinistre et par an
- Dommmages aux biens confiés	100 000 € par sinistre et par an
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	750 000 € par sinistre et par an
Responsabilité environnementale	100 000 € par sinistre et par an

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Elle est valable sous réserve de toute modification, annulation, suspension ou résiliation du contrat d'assurance qui interviendrait postérieurement à la date de son émission.

Fait à Lyon, le 14/01/2026



7.9 Certificat de compétences



CERTIFICAT

Date d'émission: 25/02/2025 - N° DTI/202202 - 001

Certifie par la présente que :

LEOPOLD CHANSAVATH

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
DPE - avec mention	Diagnostic de performance énergétique global pour chacun des logements à partir des données du bâtiment collectif, ainsi que les diagnostics de bâtiments d'habitation collectif, de bâtiments à usage principal autre que d'habitation et de lots à usage autre que d'habitation dans des bâtiments à usage principal autre que d'habitation.	17/02/2025	16/02/2032
DPE	Diagnostic de performance énergétique d'habitations individuelles, de lots à usage d'habitation, de lots à usage autre que d'habitation dans des bâtiments à usage principal d'habitation et les documents attestant du respect des règles de construction en matière de performance énergétique et environnementale prévues au titre VII du code de la construction et de l'habitation.	17/02/2025	16/02/2032
Amiante - avec mention	Repérages prévus aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique, ainsi que les évaluations périodiques de l'état de conservation prévues à l'article R. 1334-27 du même code, dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4 définies à l'article R. 123-10 du code de la construction et de l'habitation, dans des immeubles de travail hébergeant plus de trois cents personnes ou dans des bâtiments industriels. Repérages avant travaux selon l'article du 22 juillet 2021.	24/02/2022	23/02/2029
Amiante	Repérages prévus à l'article R. 1334-22 immatériaux et produits de la liste (2) du code de la santé publique. Examens visuels prévus à l'article R. 1334-20-3 du code de la santé publique. Repérages prévus à l'article R. 1412-07, pour les immeubles bâtis, du code du travail.	24/02/2022	23/02/2029
Amiante	Repérages avant mise en location, repérage avant-vent, dossier techniques amiante, évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante.	24/02/2022	23/02/2029

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément :

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

 ACCREDITATION N° 4-0038
PORTÉE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR
Socotec Certification France - 13, cours Valmy 92077 PARIS LA DEFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Cléfil 450 994 306 - www.socotec-certification-international.fr


Vincent Capodé, Directeur opérationnel

Fin du rapport n° AS 26184 EEA